



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh au Pavillon des arts, site Uashassitsh et par visioconférence (Zoom), située au 1516, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 16 février 2023 de 11 h 50 à 12 h 25.

SONT PRÉSENTS : Patrick Courtois, vice-chef
Guylaine Simard, vice-cheffe
Carina Dominique, conseillère
Jonathan Germain, conseiller
Sylvie Langevin, conseillère
Guylaine Gill, directrice générale
Jean-Denis Bergeron-Simard, directeur général adjoint
Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATIONS)
Jonathan Gill-Verreault, conseiller (VACANCES)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Droits et protection du territoire
 - 3.1 Répartition des lots réservés | Nouveau développement résidentiel
4. Infrastructures et services publics
 - 4.1 Planification annuelle d'immobilisations 2023-2024
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Gilbert Dominique, la vice-cheffe Guylaine Simard assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-cheffe Guylaine Simard procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

3. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

3.1 RÉPARTITION DES LOTS RÉSERVÉS | NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

RÉSOLUTION N° 8409

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté le 14 janvier 2020, la procédure d'acquisition et de vente de terrain qui a pour objectif notamment de créer et gérer une banque de terrains au bénéfice des Pekuakamiulnuatsh afin d'offrir un éventail de choix d'emplacements disponibles sur l'Ilnussi;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté le 25 février 2020, une répartition des lots selon quatre banques de terrains différentes dans le but de diversifier le type de construction dans le nouveau quartier résidentiel situé à l'extrémité de la rue Uapishtan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster la répartition des lots de manière à faciliter et à favoriser davantage la construction dans le nouveau quartier résidentiel situé à l'extrémité de la rue Uapishtan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan veut s'adapter aux diverses demandes reçues et ainsi favoriser la construction résidentielle dans ce secteur de façon juste et équitable.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'accepter la modification de la répartition des lots du développement résidentiel dans le secteur situé à l'extrémité de la rue Uapishtan selon la répartition suivante, et ce, afin d'offrir à nos membres une plus grande sélection de terrains, bénéficiaire ou non d'un programme :

- Réserver, pour les bénéficiaires et non-bénéficiaires du programme d'accès à la propriété, les lots 142, 144, 148, 153, 154, 155, 156, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 189, 192 et 193 du Rang A;
- Réserver, pour l'usage de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les lots 141, 145, 147, 150, 151, 152, 158, 167, 168 et 191 du Rang A.

Proposée par Patrick Courtois
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

4.1 PLANIFICATION ANNUELLE D'IMMOBILISATIONS 2023-2024

RÉSOLUTION N° 8410

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à améliorer le mieux-être collectif et individuel des Pekuakamiulnuatsh en contribuant aux projets de vie qui visent ces améliorations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT que la Planification quinquennale des immobilisations 2021-2026 est nécessaire dans notre entente de financement avec le ministère Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que la Planification quinquennale des immobilisations 2021-2026 a été approuvée par Katakuhimatsheta le 23 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une planification annuelle des immobilisations 2023-2024 est nécessaire pour identifier les priorités des projets à réaliser;

CONSIDÉRANT que le budget de base en immobilisations pour 2023-2024 est de 1 522 046 \$;

CONSIDÉRANT que toutes les unités administratives de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont le mandat de poursuivre les recherches de financement.

IL EST RÉSOLU d'approuver la planification annuelle des immobilisations 2023-2024 au montant de 1 522 046 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à identifier les projets à être réalisés selon la priorité 1, soit les projets essentiels et urgents du point de vue technique et selon la priorité 2, soit les projets importants, mais non urgents, tels que présentés dans la planification annuelle 2023-2024, et ce, en fonction des fonds disponibles;

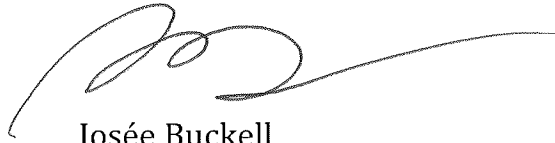
IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces projets.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 12 h 25, proposée par Patrick Courtois, appuyée de Carina Dominique et adoptée à l'unanimité.



Josée Buckell
Greffière